

EURL 13 TRANS
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 7 622.45 euros
Siège social : CD6 La Salle – Impasse Roland Barthes – 13320 BOUC BEL AIR
RCS Aix-en-Provence 434 169 520

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 9 heures, au siège social de la société,

Le soussigné Frédéric EVRARD, associé unique et seul gérant de la société 13 TRANS, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 7 622.45 euros, a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société

DECISIONS

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à compter du 1^{er} décembre 2025
du : CD 6 – Quartier de La Salle – 13320 BOUC BEL AIR
à : Zone de Valdonne – Lot N° 10 – 13124 PEYPIN

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et devient :

*Par décision de l'associé unique en date du 13 novembre 2025, le siège social est transféré à compter du 1^{er} décembre 2025 du : CD6 – Quartier de la Salle – 13320 BOUC BEL AIR
à : Zone de Valdonne – Lot N° 10 – 13124 PEYPIN*

Il peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par décision de la gérance, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et en tous lieux par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié Conforme
La Gérance

